

Photo d'identité

MASTER 2 AGRICOLE

Aspects Juridiques et Comptables de l'Entreprise Agricole,

DE L'UNIVERSITE DE RENNES 1

ANNEE 2018 - 2019

DOSSIER DE CANDIDATURE

Nom :

Nom de jeune fille (pour les femmes mariées) :

Prénoms :

Date de naissance :

COORDONNEES PERSONNELLES

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone : ... /... /... /... /... Portable : ... /... /... /... /...

E-mail :

COORDONNEES PROFESSIONNELLES

Nom du cabinet :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone : ... /... /... /... /... Portable : ... /... /... /... /...

Fax : ... /... /... /... /...

E-mail :

Site Internet :

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Votre inscription est (*) :

- Effectuée à titre individuel
- Prise en charge par le cabinet

Vous appartenez à la catégorie suivante (*) :

- Expert-comptable inscrit exerçant
 - à titre libéral
 - comme salarié
- Diplômé d'expertise comptable
- Mémorialiste

() Rayer les mentions inutiles*

➤ ***Pour les experts-comptables et les diplômés d'expertise comptable :***

Session d'obtention du diplôme.....

➤ ***Pour les mémorialistes :***

Date d'obtention de l'attestation de fin de stage.....

Remarque pour les mémorialistes : en cas de réussite à l'examen de fin d'étude du Master 2 « Entreprise agricole » de l'université de Rennes 1, le diplôme sera délivré sous la condition suspensive d'obtention du diplôme d'expertise comptable.

FRAIS DE SCOLARITE

Les frais de scolarité s'élèvent à 3 050 € HT, soit 3 660 € TTC.

Nous vous prions de joindre à votre dossier d'inscription un chèque d'acompte d'un montant de 2 000 € libellé à l'ordre du C.F.P.C. (Centre de Formation de la Profession Comptable), qui assure la gestion administrative et financière de cette formation. Un deuxième chèque d'un montant de 1 660 € vous sera demandé en janvier 2019 pour le règlement du solde.

En outre, des frais d'inscription administrative vous seront demandés par l'Université de Rennes 1 (environ 250 €)

Dans le cas où la formation est prise en charge par un fonds d'assurance formation (AGEFOS, OPCA, etc.) il vous appartient d'effectuer les démarches nécessaires directement auprès de l'organisme concerné afin d'obtenir le remboursement. Le CFPC vous fournira les documents requis (facture acquittée, attestation de présence, etc.) lorsque la formation aura été effectuée, mais n'interviendra pas directement auprès de l'organisme.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Pour les experts-comptables et les diplômés d'expertise comptable :

Copie certifiée conforme du diplôme d'expertise comptable

Pour les mémorialistes :

Copies certifiées conformes du D.E.S.C.F. et de l'attestation de fin de stage

Pour tous les candidats :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Un chèque de 2 000 € libellé à l'ordre du C.F.P.C.

Fait à, le.....

Signature du candidat

Conformément aux dispositions de l'article L920-9 du code du travail en cas d'annulation de l'inscription antérieure au début de la formation, le prestataire est fondé à retenir sur les sommes versées ou à facturer les dépenses par lui déjà effectuées ou engagées par la formation : les frais d'annulation peuvent atteindre la totalité du prix de formation, aucune annulation ne peut intervenir postérieurement au début de la formation.

Ce dossier est à retourner dûment complété avant le lundi 4 décembre 2017 à l'adresse suivante :

**Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables
Commission Agricole
19 rue Cognacq-Jay, 75007 Paris**

Votre contact :

lyvon@cs.experts-comptables.org / 01 44 15 60 13